# Votre prochain salaire !

Toutes les activités professionnelles ou presque peuvent être exercées aussi bien comme salarié que comme indépendant, qu'il s'agisse du secteur du bâtiment (par exemple couvreur indépendant) ou du secrétariat (secrétaire indépendante travaillant pour plusieurs sociétés). N'importe qui peut s'installer comme « entreprise à un employé ».

# Votre prochaine rente AI !

40 % des nouveaux bénéficiaires d'une rente AI sont des étrangers. Une sur sept est versée à l'extérieur de la Suisse. Personne ne pourra contrôler si ces gens sont effectivement invalides lorsqu'ils seront à nouveau dans leur pays. Comment voulez-vous que des inspecteurs se rendent dans chaque pays du monde et retrouvent chaque bénéficiaire d'une rente invalidité ?

# Votre prochaine rente AVS !

Comment empêcher qu'un étranger proche de l'âge de la retraite entre en Suisse pour toucher ensuite les prestations complémentaires de l'AVS au même titre que les Suisses qui ont cotisé pendant 40 ans (en même temps que leur employeur) ?

# Votre prochaine indemnité AC !

Les étrangers qui viendront travailler en Suisse pour un bas salaire causeront le licenciement de nombreux suisses. Ces derniers tomberont à charge de l'assurance chômage, puis de l'assistance publique. Il sera beaucoup plus simple de faire venir des travailleurs bon marché des pays de l'est que de tenter d'engager des chômeurs suisses

# EXTENSION NON

**AJIS**
www.ajis.ch
**PDIS**
www.pdis.ch
**Jeunes UDC VS**
www.udc-valais.ch/judc
**Jeunes UDC FR**